



PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2008-2013

UNE PLUS GRANDE ACTION CONCERTÉE POUR EN ASSURER SA DURABILITÉ

Le 31 mars 2009

RÉDACTION ET ÉDITION

Ralph Rouzier

Martine Jore

CONSEIL DES RELATIONS INTERCULTURELLES

500, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 10.04

Montréal (Québec)

H2Z 1W7

Téléphone : 514 873-5634

Télécopieur : 514 873-3469

Courrier électronique : info@conseilinterculturel.gouv.qc.ca

Site Internet : www.conseilinterculturel.gouv.qc.ca

ISBN : 978-2-550-55634-3 (PDF)

DÉPÔT LÉGAL – BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC, 2009

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS.....	iv
<i>Mot de la présidente</i>	iv
INTRODUCTION	1
ORIENTATION 1 – INFORMER, SENSIBILISER, ÉDUIQUER, INNOVER.....	2
ORIENTATION 2 – RÉDUIRE ET GÉRER LES RISQUES POUR AMÉLIORER LA SANTÉ, LA SÉCURITÉ ET L'ENVIRONNEMENT	3
ORIENTATION 3 – PRODUIRE ET CONSOMMER DE FAÇON RESPONSABLE	3
ORIENTATION 5 – RÉPONDRE AUX CHANGEMENTS DÉMOGRAPHIQUES	3
ORIENTATION 9 – PRÉVENIR ET RÉDUIRE LES INÉGALITÉS SOCIALES ET ÉCONOMIQUES.....	4
OBJECTIFS POUR LESQUELS LE CONSEIL NE PRÉVOIT PAS D'ACTION PARTICULIÈRE, MAIS AUXQUELS IL CONTRIBUE DÉJÀ DIRECTEMENT	4
OBJECTIFS AUXQUELS LE CONSEIL CONTRIBUE INDIRECTEMENT, MAIS POUR LESQUELS IL NE PRÉVOIT PAS D'ACTION PARTICULIÈRE	4
MOTIFS POUR LESQUELS CERTAINS OBJECTIFS N'ONT PAS ÉTÉ RETENUS	5
ANNEXE 1 - LE CONSEIL DES RELATIONS INTERCULTURELLES	6

AVANT-PROPOS

Mot de la présidente

C'est avec un grand intérêt que le Conseil des relations interculturelles (Conseil) participe à ce premier exercice gouvernemental sur le développement durable. Il présente donc, comme la *Loi sur le développement durable* le demande. Son premier plan d'action en la matière s'étend de la période actuelle à 2013.

Le Conseil est très sensible aux questions entourant la démarche de développement durable, car parmi les 16 principes qui y sont associés, certains s'inscrivaient déjà dans ses pratiques, par exemple, les suivants : équité et solidarité sociale, efficacité économique, participation et engagement, partenariat et coopération intergouvernementale. Cependant, l'exercice permet au Conseil de mieux saisir l'importance de prendre en compte l'ensemble des principes et de leur égale importance.

Le Conseil, créé en 1984, est un organisme dont la fonction est de conseiller la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles sur toute question relative aux relations interculturelles et à l'intégration des personnes immigrantes, notamment quant au rapprochement interculturel, à l'ouverture au pluralisme et à la pleine participation.

La vision du Conseil est de contribuer à bâtir un Québec inclusif en faisant en sorte que l'ensemble de la société saisisse les opportunités et relève les défis liés à la diversité ethnoculturelle. Cette vision est tout à fait compatible avec la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013* et c'est pourquoi je souhaite que le Conseil puisse y contribuer de manière structurante au cours des prochaines années.

Patricia Rimok
La présidente

INTRODUCTION

Comme les organismes et les ministères visés par la Loi sur le développement durable, le Conseil est tenu de prendre en compte, dans ses différentes actions, l'ensemble des 16 principes inhérents au développement durable. À cette fin, il entend poursuivre diverses activités pour en rendre compte à travers les orientations et objectifs établis dans la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*. Outre les orientations incontournables (« *Informé, sensibiliser, éduquer, innover* » et « *Produire et consommer de façon responsable* »), dans ce plan, il tient aussi compte des orientations suivantes : « *Réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement* », « *Répondre aux changements démographiques* » et « *Prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques* ».

Le développement durable interpelle donc déjà le Conseil sur de nombreux aspects au regard même de sa mission. Par exemple, en ce qui concerne la cinquième orientation de la stratégie gouvernementale, « *Répondre aux changements démographiques* », cette question préoccupe le Conseil depuis sa création. Sa participation aux commissions parlementaires sur les niveaux d'immigration le démontre. Toutefois, la *Loi sur le développement durable* lui demande sans doute de démontrer plus clairement comment il entend contribuer à cette orientation.

Par ailleurs, certains objectifs s'inscrivant dans des orientations font en quelque sorte partie des préoccupations quotidiennes du Conseil. L'objectif 15, bien que ne ciblant pas des groupes particuliers, vise notamment la croissance du niveau de vie des immigrants et d'autres catégories identifiées aux minorités ethnoculturelles. Autrement dit, la contribution au développement durable paraît dans l'ensemble des travaux du Conseil (voir : www.conseilinterculturel.gouv.qc.ca). Le Conseil est toutefois conscient qu'il doit y contribuer maintenant de manière systématique, et ce premier exercice l'aidera à mieux structurer ses activités en la matière. De plus, le Conseil estime que le *Plan d'action gouvernemental* constitue un outil qui contribuera de manière positive à la réalisation de sa mission.

Les tableaux suivants rendent compte comment le Conseil entend contribuer à la mise en œuvre de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013* à travers cinq orientations et six objectifs. Par la suite, le Conseil donne les motifs pour lesquels il n'a pas retenu des actions particulières au regard d'autres objectifs. Entre autres, il estime contribuer déjà à certains directement ou indirectement. Enfin, les motifs pour lesquels d'autres objectifs n'ont pas été retenus, sont présentés.

ORIENTATION 1 – INFORMER, SENSIBILISER, ÉDUIQUER, INNOVER

Objectif 1. Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre .			
Objectifs organisationnels	Actions	Gestes	Indicateurs
Faire connaître la stratégie de développement durable et les 16 principes s'y rattachant au personnel du Conseil	Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du <i>Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation des personnels de l'administration publique</i>	Diffuser des outils de sensibilisation auprès de tout le personnel	Taux du personnel sensibilisé en 2011
Faire connaître la stratégie de développement durable et les seize principes s'y rattachant aux membres et aux partenaires du Conseil	Mettre en œuvre des activités contribuant à la sensibilisation des membres et des partenaires du Conseil	Diffuser des outils de sensibilisation auprès des membres et des partenaires du Conseil	Nombre de membres et de partenaires sensibilisés en 2011
Objectif 3. Soutenir la recherche et les nouvelles pratiques et technologies contribuant au développement durable et en maximiser les retombées au Québec.			
Objectif organisationnel	Action	Gestes	Indicateurs
Développer une dynamique de partage de la connaissance entre divers intervenants préoccupés par la diversité ethnoculturelle	Implanter un système de veille sur la diversité ethnoculturelle (réseau de gestion des connaissances)	Faire connaître le réseau de gestion de connaissances sur la diversité ethnoculturelle aux intéressés et obtenir leur adhésion à contribuer à l'avancement des connaissances	Nombre de personnes et d'organisations faisant partie du réseau et nombre de forums traitant de divers sujets en 2011, 2012 et 2013

ORIENTATION 2 – RÉDUIRE ET GÉRER LES RISQUES POUR AMÉLIORER LA SANTÉ, LA SÉCURITÉ ET L'ENVIRONNEMENT

Objectif 4. Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement.			
Objectif organisationnel	Action	Geste	Indicateurs
Offrir un milieu de travail propice à la prévention et aux conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement	Informar le personnel sur les bonnes pratiques en matière de prévention et aux conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement	Produire des capsules d'information sur différents thèmes diffusées par courriel	Trois capsules d'information produites et diffusées en 2012 et 2013

ORIENTATION 3 – PRODUIRE ET CONSOMMER DE FAÇON RESPONSABLE

Objectif 6. Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au Conseil.			
Objectif organisationnel	Action	Gestes	Indicateurs
Former le personnel et sensibiliser les fournisseurs sur les mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables	Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la <i>Politique pour un gouvernement écoresponsable</i>	Réduire la consommation d'énergie et augmenter le taux de récupération des matières résiduelles	État d'avancement de la mise en œuvre d'un cadre de gestion environnementale et de la mise en œuvre de gestes environnementaux et de pratiques d'acquisition écoresponsable : état d'avancement de la mise en œuvre du cadre de gestion en 2011, nombre de gestes et de pratiques d'acquisition en 2013

ORIENTATION 5 – RÉPONDRE AUX CHANGEMENTS DÉMOGRAPHIQUES

Objectif 13. Améliorer le bilan démographique du Québec et de ses régions.			
Objectif organisationnel	Action	Gestes	Indicateurs
Sensibiliser la population québécoise sur l'importance de la contribution de l'immigration aux changements démographiques	Créer une rubrique « Immigration et changements démographiques » sur le site Web du Conseil	Diffuser des capsules d'information sur le site Web du Conseil; diffuser les travaux du Conseil (avis, mémoires, etc.) sur ce sujet dans la rubrique	Taux de fréquentation de la rubrique et profil des utilisateurs (sexe, groupe d'âge, provenance, p. ex., Québec, catégorie d'utilisateurs, p. ex., étudiant) en 2013

ORIENTATION 9 – PRÉVENIR ET RÉDUIRE LES INÉGALITÉS SOCIALES ET ÉCONOMIQUES

Objectif 29. Soutenir les initiatives du secteur de l'économie sociale visant l'intégration durable en emploi des personnes éloignées du marché du travail.

Objectif organisationnel	Actions	Geste	Indicateur
Favoriser l'intégration des immigrants dans le secteur de l'économie sociale	Développer des outils de sensibilisation et de gestion de la diversité auprès des gestionnaires et du personnel des entreprises d'économie sociale	Collaborer aux travaux du Chantier de l'économie sociale	Taux de participation des immigrants dans les entreprises d'économie sociale en 2011
	Développer des outils pour mieux faire connaître l'économie sociale aux immigrants		

OBJECTIFS POUR LESQUELS LE CONSEIL NE PRÉVOIT PAS D'ACTION PARTICULIÈRE, MAIS AUXQUELS IL CONTRIBUE DÉJÀ DIRECTEMENT

Comme le Conseil des relations interculturelles respecte les lois et normes du travail ainsi que les conventions collectives, il contribue déjà aux objectifs suivants :
- 14. Favoriser la vie familiale et en faciliter la conciliation avec le travail, les études et la vie personnelle (le Conseil essaye d'accommoder les employés en ces termes). - 28. Accroître la participation à des activités de formation continue et de qualification de la main-d'œuvre (le Conseil, en matière de gestion de ses ressources humaines, considère déjà que cela est essentiel, plus particulièrement dans un contexte où l'on demande aux organisations d'être toujours plus performantes).

OBJECTIFS AUXQUELS LE CONSEIL CONTRIBUE INDIRECTEMENT, MAIS POUR LESQUELS IL NE PRÉVOIT PAS D'ACTION PARTICULIÈRE

En raison de sa mission, le Conseil des relations interculturelles contribue indirectement aux objectifs suivants :
- 15. Accroître le niveau de vie (p. ex., à travers ses recherches, le Conseil met l'accent sur les problèmes d'intégration économique des immigrants). - 17. Transmettre aux générations futures des finances publiques en santé (p. ex., le Conseil gère de manière responsable les budgets qui lui sont impartis). - 21. Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique (p. ex., lorsque le Conseil valorise la diversité ethnoculturelle et ses diverses expressions). - 26. Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale (p. ex., à travers ses recherches, le Conseil préconise la réduction des inégalités sociales, notamment chez les minorités ethnoculturelles).

MOTIFS POUR LESQUELS CERTAINS OBJECTIFS N'ONT PAS ÉTÉ RETENUS

En raison de sa mission, le Conseil des relations interculturelles ne peut pas réellement contribuer aux objectifs suivants :

- 2. Dresser et actualiser périodiquement le portrait du développement durable au Québec.
- 5. Mieux préparer les communautés à faire face aux événements pouvant nuire à la santé et à la sécurité et en atténuer les conséquences.
- 7. Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services.
- 8. Augmenter la part des énergies renouvelables ayant des incidences moindres sur l'environnement (biocarburants, biogaz, biomasse, énergie solaire, éolien, géothermie, hydro-électricité, etc.) dans le bilan énergétique du Québec.
- 9. Appliquer davantage l'écoconditionnalité et la responsabilité sociale dans les programmes d'aide publics et susciter leur implantation dans les programmes des institutions financières.
- 10. Fournir les repères nécessaires à l'exercice de choix de consommation responsable et favoriser au besoin la certification des produits et des services.
- 11 : Révéler davantage les externalités associées à la prévention et à la consommation de biens et de services.
- 12. Favoriser le recours aux incitatifs économiques, fiscaux et non fiscaux, afin d'inscrire la production et la consommation de produits et de services dans une perspective de développement durable.
- 16. Accroître la productivité et la qualité des emplois en faisant appel à des mesures écologiquement et socialement responsables.
- 18. Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux.
- 19. Renforcer la viabilité et la résilience des collectivités urbaines, rurales ou territoriales et des communautés autochtones.
- 20. Assurer l'accès aux services de base en fonction des réalités régionales et locales, dans un souci d'équité et d'efficience.
- 22. Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes.
- 23. Intensifier la coopération avec les partenaires nationaux et internationaux sur des projets intégrés de développement durable.
- 24. Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté.
- 25. Accroître la prise en compte des préoccupations des citoyens dans les décisions.
- 27. Accroître la scolarité, le taux de diplomation et la qualification de la population.

ANNEXE 1 - LE CONSEIL DES RELATIONS INTERCULTURELLES

Présidente : M^{me} Patricia **RIMOK**

Membres : M^{me} Flora Marlow **ALMEIDA**
M^{me} Marie-Luce **AMBROISE**
M. Abderrahmane **BÉNARIBA**
M^{me} Geneviève **BOUCHARD**
M^{me} Karim **DAABOUL**
M. Hoanh **DAM-VAN**
M^{me} Sylvie **FONTAINE**
M. Shah Ismatullah **HABIBI**
M^{me} Danielle **LEMIRE**
M. Bogidar **PÉRUCICH**
M. Stephan **REICHHOLD**
M. Witakenge Benoît **SONGA**
M^{me} Sharon **SPRINGER**
M. Terry **TATASCIORE**

M. Marc **LACROIX**

Sous-ministre, ministère de l'Immigration et des Communautés
culturelles (sans droit de vote)